

Etats financiers annuels de SICAV

## SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

### BILAN

arrêté au 31/12/2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>936 775</b>	<b>935 452</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		207 132	146 160
b - Obligations et Valeurs assimilées		729 643	789 292
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>233 163</b>	<b>233 739</b>
a - Placements monétaires	<b>4-3</b>	202 663	203 445
b - Disponibilités	<b>4-9</b>	30 499	30 294
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-10</b>	<b>482</b>	<b>380</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
TOTAL ACTIF		<b>1 170 420</b>	<b>1 169 571</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	<b>3 601</b>	<b>3 055</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-11</b>	<b>21 437</b>	<b>20 253</b>
TOTAL PASSIF		<b>25 038</b>	<b>23 308</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>1 097 939</b>	<b>1 100 047</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>47 444</b>	<b>46 215</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		47 425	46 209
ACTIF NET		<b>1 145 382</b>	<b>1 146 263</b>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<b>1 170 420</b>	<b>1 169 571</b>

## ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Notes	Période du	
		01/01/2023 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>4-2</b>	<b>64 914</b>	<b>62 677</b>
a - Dividendes		13 264	6 932
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		51 650	55 745
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-4</b>	<b>14 388</b>	<b>13 555</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>79 302</b>	<b>76 231</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-8</b>	<b>-7 962</b>	<b>-7 958</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>71 340</b>	<b>68 274</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-12</b>	<b>-23 924</b>	<b>-22 070</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>47 416</b>	<b>46 203</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>9</b>	<b>5</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>47 425</b>	<b>46 209</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>-9</b>	<b>-5</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-10 025	6 428
* +/- values réalisées sur cession des titres		8 538	-9 199
* Frais de négociation de titres		-1 163	-2 265
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>44 767</b>	<b>41 167</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

*arrêté au 31 Décembre 2023*

*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	<i>Période du 01/01/2023 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01/2022 31/12/2022</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	47 416	46 203
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 10 025	6 428
c - +/- values réalisées sur cession de titres	8 538	- 9 199
d - Frais de négociation de titres	- 1 163	- 2 265
	<b>- 46 197</b>	<b>- 31 876</b>
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>		
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>549</b>	<b>330</b>
* Capital	540	325
* Régularisation des sommes non distrib.	1	- 1
* Régularisations des sommes distrib.	9	5
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 881</b>	<b>9 621</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	1 146 263	1 136 641
b - En fin de l'exercice	1 145 382	1 146 263
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de l'exercice	20 387	20 381
b - En fin de l'exercice	20 397	20 387
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>56,154</b>	<b>56,225</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,62%</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2023**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

## **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

## **2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de

l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 936 775 DT contre 935 452 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>918 972</b>	<b>905 124</b>
- Actions et droits rattachés	215 014	95 589
- Titres OPCVM	5 701	53 424
- Obligations et valeurs assimilées	698 258	756 111
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>-12 786</b>	<b>-2 761</b>
- Actions et droits rattachés	-13 687	-4 667
- Titres OPCVM	104	1 814
- Obligations et valeurs assimilées	797	92
<b><i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>30 589</b>	<b>33 089</b>
<b>Total</b>	<b>936 775</b>	<b>935 452</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023, sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Cout</u> <u>d'acquisition</u>	<u>cours</u> <u>nets</u>	<u>values</u> <u>latentes</u>	<u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>values</u> <u>réalisées</u>
-					
<b><u>Soldes au 31 décembre 2022</u></b>	<b>905 125</b>	<b>33 089</b>	<b>(2 761)</b>	<b>935 453</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions et droits rattachés	221 664	-	-	221 664	-
Obligations	10 000	-	-	10 000	-
Emprunt national	16 152	-	-	16 152	-
Bons du trésor assimilables				-	-
OPCVM	559 334	-	-	559 334	-
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
cession Actions et droits rattachés	(102 239)	-	-	(102 239)	11 747
Annuités obligations et cessions d'obligations	(84 005)	-	-	(84 005)	
Bons du trésor assimilables				-	-
Emprunt national				-	-
OPCVM	(607 058)	-	-	(607 058)	(3 208)
* <b><u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Titres OPCVM					
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		(2 500)	-	(2 500)	-
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>918 973</b>	<b>30 589</b>	<b>(12 786)</b>	<b>936 776</b>	<b>8 538</b>

#### **4-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 64 914 DT pour la période allant du 01/01/2023, au 31/12/2023, contre un montant de 62 677 DT du 01/01/2022, au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Revenus des actions	3 600	1 103
- Revenus des Titres OPCVM	9 664	5 829
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	51 650	55 745
<b>Total</b>	<b>64 914</b>	<b>62 677</b>

#### **4-3 Note sur les placements monétaires**

Ce poste s'élève à 202 663 DT au 31/12/2023 contre 203 445 au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Compte à terme STB</b>		
Placement au 29/01/2024(Taux 9,8%) 90 jours	202 663	-
Placement au 02/01/2023(Taux 8,83%) 90 jours	-	203 445
<b>Total</b>	<b>202 663</b>	<b>203 445</b>

#### **4-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent 14 388 DT pour la période allant du 01/01/2023, au 31/12/2023, contre 13 555 DT du 01/01/2022, au 31/12/2022, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Intérêts/ Placements à terme	14 388	13 555
<b>Total</b>	<b>14 388</b>	<b>13 555</b>



#### **4-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/01/2023</b>	
- Montant	1 100 047
- Nombre de titres	20 387
- Nombre d'actionnaires	19
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	540
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 10 025
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	8 538
- Frais de négociation de titres	- 1 163
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
- Montant	1 097 939
- Nombre de titres	20 397
- Nombre d'actionnaires	19

#### **4-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	47 425	46 209
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	7
<b>Total</b>	<b>47 444</b>	<b>46 215</b>

#### **4-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 3 601 DT contre 3 055 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Gestionnaire	575	18
- Dépositaire	3 026	3 037
<b>Total</b>	<b>3 601</b>	<b>3 055</b>

#### **4-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023, au 31/12/2023, 7 962 DT contre 7 958 DT du 01/01/2022, au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Rémunération du gestionnaire	6 782	6 778
- Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
<b>Total</b>	<b>7 962</b>	<b>7 958</b>

#### **4-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 30 499 DT contre 30 294 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
- Avoirs en banque	30 499	30 294
<b>Total</b>	<b>30 499</b>	<b>30 294</b>

#### **4-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 482 DT contre 380 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	-	-
Retenue à la source sur Obligations	134	32
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>380</b>

#### **4-11 Autres Crédeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à 21 437 DT contre 20 253 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
TCL	46	2
Jetons de présence	10 200	9 517
Publicité et publications	5 038	4 452
honoraires(CAC)	-	-
Rémunération DG	-	-
Autres crédeurs (CMF)	98	98
Etat retenue à la source	102	159
PUBLICATIONS DIVERSES	5 953	6 026
<b>Total</b>	<b>21 437</b>	<b>20 253</b>

#### **4-12 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023, au 31/12/2023, à 23 924 DT contre 22 070 DT du 01/01/2022, au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	5 606	5 021
- Redevance CMF	1 140	1 139
- TCL	786	290
- Jeton de présence	10 183	9 517
- Publicité & publication	6 101	6 016
- Rémunération DG	-	-
- Autres charges	109	87
<b>Total</b>	<b>23 924</b>	<b>22 070</b>

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

### 5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

### 5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

### 5- 4 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	3,888	3,739	3,07051116	3,238	3,558
Charges de gestion des placements	- 0,390	- 0,390	-0,3898163	-0,395	-0,399
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,498</b>	<b>3,349</b>	<b>2,68069486</b>	<b>2,843</b>	<b>3,159</b>
Autres produits	-	-	0	-	-
Autres charges	- 1,173	- 1,083	-1,11764982	-1,214	-0,871
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,325</b>	<b>2,266</b>	<b>1,56304504</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,00051455	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,325</b>	<b>2,267</b>	<b>1,56355959</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	- 0,491	0,315	-1,53831574	1,663	-0,533
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,419	- 0,451	0,69126294	-1,231	-0,114
Frais de négociation	- 0,057	- 0,111	-0,12565689	-0,026	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>- 0,130</b>	<b>- 0,247</b>	<b>-0,97270968</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,195</b>	<b>2,019</b>	<b>0,59033536</b>	<b>2,035</b>	<b>1,641</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>- 0,130</b>	<b>- 0,247</b>	<b>-0,97270968</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>- 0,130</b>	<b>- 0,247</b>	<b>-0,97270968</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>2,266</b>	<b>1,564</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>	<b>2,618</b>
Valeur liquidative	56,154	56,225	55,77	56,809	57,061
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif Net Moyen	1 145 823	1 141 452	1 146 292	1 158 514	1 170 639
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,69%	-0,70%	-0,69%	-0,69%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	-2,09%	-1,93%	-1,99%	-2,13%	1,51%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,14%	4,05%	2,78%	2,86%	3,98%

## Annexe 1

**SICAV AVENIR**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01**  
**paru au JORT N°: 59 du 24/07/01**  
**Agrément du 30 Juin 1994**

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2023**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	%Actif	% Actif Net
<b>Actions</b>			<b>215 013,652</b>	<b>201 327,000</b>	<b>17,20%</b>	<b>17,58%</b>
TN0007570013	EURO-CYCLES	3 000	53 345,040	47 505,000	4,06%	4,15%
TN0007510019	LAND'OR	6 000	39 205,000	36 006,000	3,08%	3,14%
TN0007610017	SAH	1 000	8 000,000	7 987,000	0,68%	0,70%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 000	41 121,402	39 039,000	3,34%	3,41%
TN0006560015	SOTUVER	2 500	30 417,210	30 090,000	2,57%	2,63%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	40 700,000	3,48%	3,55%
<b>Titres emis ou garantit par l'Etat</b>			<b>534 327,700</b>	<b>557 212,180</b>	<b>47,61%</b>	<b>48,65%</b>
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 600	15 201,600	16 032,154	1,37%	1,40%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	155 222,295	13,26%	13,55%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	124 225,311	10,61%	10,85%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	200 000,000	211 377,486	18,06%	18,45%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	950,000	965,422	0,08%	0,08%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	18 777,933	1,60%	1,64%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	49	4 704,000	4 826,567	0,41%	0,42%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	60	5 700,000	5 834,069	0,50%	0,51%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	100	9 400,000	9 647,860	0,82%	0,84%
TN5QHXXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 303,083	0,88%	0,90%
<b>Obligations</b>			<b>163 930,000</b>	<b>172 431,286</b>	<b>14,73%</b>	<b>15,05%</b>
TN0003400355	AMENBANK2009 B	500	3 310,000	3 368,508	0,29%	0,29%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	500	20 000,000	21 056,525	1,80%	1,84%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	36 000,000	38 269,377	3,27%	3,34%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1 000	6 620,000	6 829,409	0,58%	0,60%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	28 000,000	28 743,913	2,46%	2,51%

TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	24 000,000	25 494,558	2,18%	2,23%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000,000	10 684,471	0,91%	0,93%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	36 000,000	37 984,525	3,25%	3,32%
<b>TITRES OPCVM</b>			<b>5 700,758</b>	<b>5 804,656</b>	<b>0,50%</b>	<b>0,51%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	52	5 700,758	5 804,656	0,50%	0,51%
<b>Total Général</b>			<b>918 972,110</b>	<b>936 775,122</b>	<b>80,04%</b>	<b>81,79%</b>

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons audité les états financiers de la société « **SICAV AVENIR** » arrêtés au 31 Décembre 2023 comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV AVENIR** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **SICAV AVENIR** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

Raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

#### **I. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Par ailleurs et En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières. A ce titre, la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.



### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par la société des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que La société « SICAV AVENIR » emploie 19,92 % de son actif en liquidités et quasi liquidités, se situant ainsi au-dessous du seuil règlementaire de 20%.

Tunis le 13 Mars 2024

**P/ CMC – DFK International**

Hichem AMOURI

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2023, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB FINANCE ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A ce titre, les honoraires comptabilisés au titre de l'année 2023, s'élèvent à 6 782 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 13 Mars 2024

**P/ CMC – DFK International**

Hichem AMOURI